

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 26 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 26 mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 mars 2018

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, adjoint
- GUYOT Sylvie, adjointe,
- DEJOUÉ Thierry, adjoint
- GAILLAC Corinne, adjointe
- LEROY Michel, conseiller municipal
- BARBAULT Hervé, conseiller municipal délégué
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal
- DUPE Stéphan, conseiller municipal délégué
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- CRENN-MONNIER Pauline
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- GUERIN Catherine, conseillère municipale
- DELACROIX Sylvie, conseillère municipale

Étaient absents excusés :

- Mme FAISANT Catherine donne pouvoir à M. GAUTIER Manuel
- Mme DEPOIX Florence donne pouvoir à M. VANNIER Michel
- M. COLAS Pascal donne pouvoir à M. FRABOULET Michel

Était absent : néant

Autres personnes présentes:

- M. Eric Baillon, receveur municipal
- Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Election du secrétaire de séance
- 2- Validation du procès-verbal du 29 janvier 2018
- 3- Budget Assainissement - Compte administratif 2017
- 4- Budget Assainissement - Compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal
- 5- Budget Assainissement : Affectation du résultat du compte administratif 2017 au budget 2018
- 6- Budget primitif Assainissement année 2018
- 7- Budget Rue des Genêts - Compte administratif 2017
- 8- Budget Rue des Genêts - Compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal
- 9- Budget primitif Rue des Genêts année 2018
- 10- Tarifs 2018 : salles municipales-équipements, garderie, cantine, bibliothèque, marché, concessions cimetièrre, columbarium,
- 11- Participation pour les fournitures et sorties scolaires pour les écoles de St Domineuc année 2018
- 12- Subvention aux associations année 2018
- 13- Convention avec l'école privée Ste Jeanne d'Arc: participation année 2018
- 14- Taux des taxes année 2018-Taxe d'habitation-Taxe Foncière-Taxe Foncière non bâtie
- 15- Budget Commune - Compte administratif 2017
- 16- Budget Commune - Compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal
- 17- Budget Commune : Affectation du résultat du compte administratif 2017 au budget 2018
- 18- Budget primitif Commune année 2018
- 19- Demande de l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE) via le programme CEE-TEPCV avec le prestataire retenu par la communauté de communes Bretagne Romantique « Primes énergie »
- 20- Lancement consultation marché de travaux rénovation de l'éclairage public pour des économies d'énergie
- 21- Adhésion au projet de marché de maintenance de l'éclairage public organisé par le S.D.E.
- 22- Demande subvention au conseil départemental au titre du volet 3 « Lecture publique »
- 23- Avenant n°1 au lot 2 terrassement-VRD, marché de travaux terrain multisport
- 24- Renouvellement du Conseil municipal des jeunes (C.M.J.)
- 25- Modification de la délibération n° 5 du 14.04.2014 – désignation d'un élu suppléant au comité syndical du Syndicat mixte du Bassin versant du Linon suite au transfert de la compétence Gemapi
- 26- Devis travaux d'assainissement
- 27- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- 28- Questions diverses
- 29- Date des prochaines réunions

---

### **1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance**

Mme Catherine Guérin, candidate, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### **2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 29 janvier 2018**

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3 – OBJET: Budget Assainissement : Compte administratif 2017**

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne prend pas part ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

M. Michel Vannier, adjoint, préside le présent point.

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2017 du budget assainissement.

#### **➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en dépenses :	14 318.80 euros
Total en recettes :	68 323.92 euros
Résultat de l'exercice 2017- Excédent	<b>54 005.12 euros</b>
Excédent antérieur reporté (n-1):	50 000 euros

<b>Résultat de clôture 2017 Excédent cumulé</b>	<b>104 005.12 euros</b>
---	-------------------------

#### **➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en dépenses :	15 716 euros
Total en recettes :	92 620.93 euros
Résultat de l'exercice 2017- Excédent	<b>76 904.93 euros</b>
Excédent antérieur reporté (n-1):	412 459.15 euros

<b>Résultat de clôture 2017 Excédent</b>	<b>489 364.08 euros</b>	<b>Report au R001</b>
--	-------------------------	-----------------------

- Vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2017,
- Vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2017,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **constate** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 104 005.12 euros
- **constate** l'excédent de clôture de 489 364.08 euros en section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2017 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

### **4 - OBJET : Budget Assainissement : Compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal**

Les résultats du compte de gestion 2017 du budget assainissement dressé par M. le receveur, sont présentés aux membres du conseil municipal. Ils sont similaires à ceux du compte administratif 2017.

#### **Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont trois pouvoirs)** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **5 – OBJET : Budget Assainissement : Affectation du résultat du compte administratif 2017 au budget 2018**

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, propose de répartir au budget primitif assainissement 2018, l'excédent de 104 005.12 euros dégagé en section de fonctionnement, en affectant 50 000 euros à l'article 002 de la section de fonctionnement et 54 005.12 euros en réserve à l'article 1068 en section d'investissement. L'excédent d'investissement de 489 364.08 euros est reporté à l'article 001, en recette de la section d'investissement

<b><u>En Fonctionnement</u></b>	
<b>Affectation à l'article R 002</b>	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2018	<b>50 000 €</b>
<b><u>En Investissement</u></b>	
<b>Affectation à l'article 1068 Autres réserves</b>	
	<b>54 005.12 €</b>
<b>Affectation à l'article R 001</b>	
Excédent d'investissement reporté au BP 2018:	<b>489 364.08 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **décide de répartir** tel que présenté ci-dessus l'excédent dégagé de 104 005.12 euros de la section de fonctionnement entre les deux sections, soit 50 000 euros à l'article 002 en section de fonctionnement et 54 005.12 euros à l'article 1068, en section d'investissement du budget 2018
- **décide de reporter** l'excédent d'investissement de 489 364.08 euros à l'article 001, en recette de la section d'investissement du budget assainissement 2018

## **6 – OBJET : Budget Primitif Assainissement année 2018**

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions de crédits de la section de fonctionnement pour le budget primitif 2018 "assainissement". La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 92 071 euros.

Il présente les différentes opérations prévues en section d'investissement ainsi que la globalité de la section d'investissement qui est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 594 049.20 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),**

- **approuve** le budget primitif pour l'année 2018 dont les prévisions sont reprises ci-dessous en fonctionnement et en investissement

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en recettes : 92 071 euros  
Total en dépenses : 92 071 euros

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en recettes : 594 049.20 euros  
Total en dépenses : 594 049.20 euros

## **7 - OBJET : Budget rue des Genêts : Compte administratif 2017**

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne prend pas part ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

M. Michel Vannier, adjoint, préside le présent point.

M. Stéphane Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2017 du budget lotissement rue des Genêts.

### **➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en dépenses :	2 700 euros
Total en recettes :	2 700 euros
Résultat de l'exercice 2017-nul	<b>0 euro</b>
Résultat antérieur reporté (n-1):	0 euro

<b>Résultat de clôture 2017</b>	0 euro
---------------------------------	--------

### **➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en dépenses :	2 700 euros
Total en recettes :	0 euro
Résultat de l'exercice 2017- Déficit	2 700 euros
Résultat antérieur reporté (n-1):	0 euro

<b>Résultat de clôture 2017 Déficit</b>	2 700 euros	<b>Report au D001</b>
---	-------------	-----------------------

- vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2017,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2017,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **constate** le résultat nul, 0 euro, à la clôture de la section de fonctionnement
- **constate** le déficit de 2700 euros, à la clôture de la section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2017 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

## **8 - OBJET : Budget rue des Genêts : Compte de gestion 2017 dressé par M. le receveur**

Les résultats du compte de gestion 2017 du budget rue des Genêts dressé par M. le receveur, sont présentés aux membres du conseil municipal. Ils sont similaires à ceux du compte administratif 2017.

### **Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont trois pouvoirs)** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **9- OBJET : Budget Primitif rue des Genêts année 2018**

M. Stéphane Dupé, conseiller délégué, présente les propositions budgétaires pour le budget primitif 2018 "rue des Genêts". La proposition est de voter le budget en équilibre à hauteur de 240 000 euros pour la section de fonctionnement, et 232 700 euros pour la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),**

- **approuve** le budget primitif pour l'année 2018 dont les prévisions sont reprises ci-dessous en fonctionnement et en investissement

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en recettes : 240 000 euros  
Total en dépenses : 240 000 euros

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en recettes : 232 700 euros  
Total en dépenses : 232 700 euros

## **10- OBJET : Tarifs 2018 : salles municipales-équipements, garderie, cantine, bibliothèque, columbarium, marché, concessions cimetièr**

### **1. Salles municipales et équipements**

#### **1.1. Équipements**

<b>Équipements</b>	<b>2016 en €</b>	<b>2017 en €</b>	<b>2018 en €</b>
<b>Tables</b>	3.10	3.15	3.20
<b>Chaises par lot de 6 obligatoirement</b>	4.10	4.15	4.20
<b>Barnum</b>			
Location	169	170	172.55
Caution	200	200	200

<b>Salle des Sports</b>	<b>2016 en €</b>	<b>2017 en €</b>	<b>2018 en €</b>
Forfait 1/2 journée	51.50	52	52.80
Forfait 1 journée	87	88	89.30
Caution	150	150	150

<b>Terrain de football</b>	<b>2016 en €</b>	<b>2017 en €</b>	<b>2018 en €</b>
Forfait 1/2 journée	51.50	52	52.80
Forfait 1 journée	87	88	89.30
Supplément éclairage	40.50	41	41.60

## 1.2. Salle du Canal

Salle du Canal	½ journée		Journée		Week-end	
	2017 en €	2018	2017	2018 en €	2017	2018 en €
Fêtes/vin d'honneur/réunion	51	51.75	87	88.30	117	118.75
Chauffage	25.75	26.15	35.85	36.40	51	51.75
Salle du Canal	½ journée		Journée		Week-end	
Extérieur	2017 en €	2018 en €	2017	2018 en €	2017	2018 en €
Fêtes/réunions	76.75	77.90	147	149.20	178	180.70
Chauffage	30.80	31.30	41	41.60	51	51.75
<b>Caution pour St Domineuc et extérieur</b>	150	150	150	150	150	150
Occupation à but lucratif	Soir					
Divers	10 €					

## 1.3. Espace Le Grand Clos

Le Grand Clos		Tarifs en Euros						Associations et écoles de St-Domineuc
		Tarif de base en € Hors commune		Familles et associations de St-Domineuc		Cautions en €		
		1 journée	1 week-end	1 journée	1 week-end			
<b>Grande salle</b>	<b>370 m2</b>	673	1010	336	504	1 000	<p>Gratuité de toutes les salles pour les activités régulières ou réunions occasionnelles</p> <p><b>Manifestations occasionnant des recettes :</b></p> <p>► Pour les associations :</p> <p>Hormis les frais de chauffage et de cuisine</p> <p>- 1 utilisation gratuite - à partir de la 2<sup>e</sup> : 50 %</p> <p>► Pour les écoles :</p> <p>Hormis les frais de chauffage et de cuisine</p> <p>- 2 utilisations gratuites</p> <p><b>Pour les manifestations n'occasionnant pas de recettes,</b> les frais de chauffage, de climatisation et de cuisine sont facturés.</p>	
Salle A	256 m2	518	776	259	389	500		
Salle B	114 m2	311	467	155	233	500		
Salle d'activités	73 m2	125	187	63	93	250		
Salle d'activités	29 m2	63	93	31.50	47	250		
Hall	108 m2	52	78	26	38.50	250		
Gradins	186 places	155	232	78	117			
Cuisine		83	124	43	64			
Régie son		52	78	26	38.50			
Régie lumière		52	78	26	38.50			
Chauffage-Climatisation		52	78	26	38.50			
Vidéo projecteur + écran		63	93	31	47			

<b>Prestations supplémentaires : Le Grand Clos</b>	<b>Journée</b>	<b>Journée</b>
	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Pénalité de nettoyage	31 € de l'heure	60 € de l'heure
Mise en place tables et chaises	31 € de l'heure	31.50 € de l'heure
<b>Occupation à but lucratif</b>	<b>Forfait annuel</b>	<b>Forfait annuel</b>
	204 € pour 1 heure/semaine	207 € pour 1 heure/semaine

Pour toutes les salles communales louées :

<b>Prestations supplémentaires pour toutes les salles communales</b>	<b>Journée</b>	<b>Journée</b>
	<b>2017 en €</b>	<b>2018 en €</b>
Pénalité de nettoyage	31 € de l'heure	60 € de l'heure
Mise en place tables et chaises	31 € de l'heure	31.5 € de l'heure

## 2. Garderie

<b>Tarifs garderie au quart d'heure et par enfant</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2018 en €</b>
1 enfant	0,46 €	0.47 €	0.48
2 enfants	0,43 €	0.44 €	0.45
3 enfants et plus	0,37 €	0.38 €	0.39
Tarif après 19 h ou 13 h pour le mercredi	5,00 €	5,00 €	5.10

## 3. Cantine

La proposition est d'augmenter de 1.5% les tarifs des repas de la cantine pour les enfants de St Domineuc et de conserver 1 euro d'écart pour le prix du repas des enfants hors commune.

	<b>Tarifs Année Scolaire 2016-2017</b>	<b>Tarifs Année Scolaire 2017-2018</b>	<b>Tarifs Année Scolaire 2018-2019</b>
<b>Enfants domiciliés à St-Domineuc – en maternelle</b>	3,02	3,05	3.09
<b>Enfants domiciliés à St-Domineuc – au primaire</b>	3,18	3,21	3.25
<b>Enfants non domiciliés à St-Domineuc – en maternelle</b>	4,02	4,05	4.09
<b>Enfants non domiciliés à St-Domineuc – au primaire</b>	4,18	4,21	4.25
<b>Accompagnement enfant en PAI - panier repas-domicilié à St-Domineuc</b>	---	1.60	1.62
<b>Accompagnement enfant en PAI-panier repas-non domicilié à St-Domineuc</b>	---	2.10	2.13
<b>Repas Adulte (sans distinction du lieu de résidence)</b>	5.75	5.80	5.88
<b>Pénalité</b>	2	2.02	2.05



#### 4. Bibliothèque

Tarifs cotisations bibliothèque	2014	2015-16	2017	2018 en €
1 année	9,90 €	10,00 €	10.10	10.20
1/2 année	4,90 €	5,00 €	5.05	5.10

#### 5. Photocopies et télécopies

Tarifs photocopies et télécopies	2010-13	2014-16	2017 - 18 en €
Copie A4 noir et blanc	0,40 €	0,45 €	0.50
Copie A3 noir et blanc	0,70 €	0,75 €	1
Envoi télécopies	1,50 €	1,50 €	1.55
Réception télécopies	1,30 €	1,30 €	1.35
Copie A4 couleur		0,75 €	0.80
Copie A3 couleur		1,50 €	1.55

#### 6. Marché et droits de place

Tarifs marché hebdomadaire et droits de place	2015	2016 en €	2017 en €	2018 en €
Par mètre linéaire	0,62 €	0.63	0.65	0.66
Par camion				
* jusqu'à 10 mètres linéaires (vente pizza...)	11,95 €	12.10	12.20	12.40
* 10 mètres linéaires et plus	26,00 €	26.50	26.80	27.20

#### 7. Concessions et taxes funéraires

Concessions et taxes funéraires	2014	2015	2016	2017 en €	2018 en €
Location de caveau : forfait sans durée	27 €	27 €	27	28	28.40
Concessions					
30 ans	220 €	222 €	224	226	229.40
50 ans	421 €	425 €	429	433	439.50

#### 8. Columbarium

Tarifs columbarium		2015	2016	2017	2018 en €
Jardin du souvenir	sans plaque	0 €	0	0	0
	Dispersion des cendres				
	avec plaque s/stèle 30 ans	32 €	32.50	32.80	33.30
Cavernes	15 ans	159 €	160.5	162	164.40
	30 ans	266 €	269	272	276
Columbarium	15 ans	637 €	643	649	658.70
	30 ans	903 €	912	921	934.80

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **Adopte** les tarifs des salles municipales et des équipements, de la garderie, du columbarium, des concessions cimetièrre, des photocopies et télécopies, du marché et des droits de place, ci-dessus présentés dans les tableaux, dans les colonnes intitulées « 2018 » et de les appliquer à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au prochain vote des tarifs en 2019

- **Adopte** les tarifs pour la cantine, qui seront applicables à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019

- **Précise** que les tarifs 2018 de la bibliothèque ont été votés l'an dernier. Les tarifs 2019 seront votés lors d'une prochaine séance compte tenu de l'adhésion de la commune à la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle de la communauté de communes Bretagne Romantique

**11- OBJET : Participation pour les fournitures et sorties scolaires pour les écoles de St Domineuc année 2018**

M. Thierry Déjoué, adjoint, fait part que la proposition est de ne pas augmenter le montant des participations allouées pour les sorties et fournitures scolaires pour l'année 2018.

Le montant de la participation, par enfant domicilié à St Domineuc et inscrit au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est fixé à 60 euros pour les fournitures scolaires (dont 11,10 euros dédiés à l'achat de manuels et/ou autres supports pédagogiques); et est fixé à 21 euros pour les sorties scolaires.

FOURNITURES SCOLAIRES	Nb inscrits au 01/01/16	2016	Nb inscrits au 01/01/17	2017	Nb inscrits au 01/01/18	2018
Par enfant		60 €*		60 €*		60 €*
École publique	243	14 580 €	222	13 320 €	202	12 120€
École privée	256	15 360 €	159	9 540 €	167	10 020€
TOTAL	499	29 940 €	381	22 860 €	369	22 140€

SORTIES SCOLAIRES	Nb inscrits au 01/01/16	2016	Nb inscrits au 01/01/17	2017	Nb inscrits au 01/01/18	2018
Par enfant		21 €		21 €		21€
École publique	243	5 103 €	222	4 662 €	202	4 242
École privée	256	5 376 €	159	3 339 €	167	3 507
TOTAL	499	10 479€	381	8 001 €	369	7 749€

\* (60 euros dont 11,10 euros pour l'achat de manuels et/ou autres supports pédagogiques)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix CONTRE (dont un pouvoir) et 15 voix POUR (dont deux pouvoirs),**

- **décide** de voter le montant des participations accordées aux écoles de St Domineuc pour les sorties et fournitures scolaires au titre de l'année 2018, comme présenté dans le tableau ci-dessus

## 12- OBJET : Subvention aux associations année 2018 :

M. Michel Vannier, adjoint, présente les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2018.

	2017		2018	
	Associations	Montant en €	Associations	Montant en €
Subventions de fonctionnement critérisées activités régulières	FCTSD	1787,92	FCTSD	1704,85
	VTT	190,87	VTT	187,41
	USL	1573,00	USL	1890,86
	Tennis club	942,65	Tennis club	1005,57
	Judo club	1394,50	Judo club	934,24
	CK 3R	662,19	CK 3R	755,22
	Amicale Bouliste	235,01	Amicale Bouliste	261,53
	USTSD	763,47	USTSD	539,85
	ACCA	238,91	ACCA	269,92
	MJC	1458,12	MJC	1474,09
	Breizieuses	89,59	Breizieuses	54,54
	Ilot Bout'chou	241,51	Ilot Bout'chou	198,60
	Club du sourire	249,30	Club du sourire	376,21
	Cyclo club	0,00	Cyclo club	0,00
	Ladaïhna	0,00	Ladaïhna	174,82
<b>Sous-total</b>	<b>9827,04</b>	<b>Sous-total</b>	<b>9827,70</b>	
Subventions de fonctionnement non critérisées	Amicale Laïque	168,00	Amicale Laïque	168,00
	APEL	168,00	APEL	168,00
	ACSEP	180,00	ACSEP	180,00
	Comice Agricole	1 504,00	Comice Agricole	752,00
	Comité de jumelage	100,00	Comité de jumelage	100,00
	Médaillés militaires	20,00	Médaillés militaires	20,00
	OSBR	2 508,00	OSBR	2 510,00
	Comité des fêtes	874,00	Comité des fêtes	874,00
	UNC	535,00	UNC	535,00
	UCIAPL	265,00	UCIAPL	265,00
<b>Sous-total</b>	<b>6322,00</b>	<b>Sous-total</b>	<b>5572,00</b>	
Subventions pour les emplois	FCTSD	2388	FCTSD	2 467,00
	Tennis	1010	Tennis	1010
	USL	3392	USL	3392
	<b>Sous-total</b>	<b>6790,00</b>	<b>Sous-total</b>	<b>6869,00</b>
Subventions à projets d'actions	Comité des fêtes –Feu d'artifice	2 000	Comité des fêtes –Feu d'artifice	2 100
	Judo club	0	Judo club	300
	cyclo club - Courses	1 650	cyclo club - Courses	1 600
	VTT –course- chasse aux œufs	250	VTT – randonnée	400
	CK3R	200	CK3R	100
	ACCA	250	FCTSD	200
	Tennis club	800	Tennis club	750
	USL	400	USL	222
	MJC	122	MJC	200
	club du sourire	100		
	APEL	100		
<b>Sous-total</b>	<b>5872,00</b>	<b>Sous-total</b>	<b>5872,00</b>	
Subventions à projets de développement	Tennis club	500,00	Tennis club	500,00
	CK3R	500,00	CK3R	500,00
	<b>Sous-total</b>	<b>1 000,00</b>	<b>Sous-total</b>	<b>1 000,00</b>
Subventions sur l'enveloppe spectacle	USL : 60 è	1 500	USL	250
	Breizhieuses	150	Breizhieuses	1 000
			Ladaïhna	1500,00
<b>Sous-total</b>	<b>1 650,00</b>	<b>Sous-total</b>	<b>2 750,00</b>	
<b>Montant Total des Subventions</b>	<b>31 461,04</b>		<b>31 890,70</b>	

Des pourparlers ont lieu,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont trois pouvoirs):**

- **décide** de voter le montant des subventions accordées aux différentes associations présentées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2018
- **précise** que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget primitif communal 2018 et précisent que les crédits pour les subventions à projets d'actions ou de développement sont inscrits à l'article 6574899 du budget communal
- **précise** que les associations doivent fournir à la collectivité une copie certifiée de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité, ainsi que leurs prévisions budgétaires afin que la subvention soit versée

### **13- OBJET : Convention avec l'école privée Ste Jeanne D'Arc : participation année 2018**

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que tous les ans une participation financière est allouée à l'école privée Ste Jeanne d'Arc, déterminée aux vues des frais de fonctionnement de l'année antérieure à l'école publique, en distinguant le coût d'un élève à la maternelle et au primaire.

Vu la signature du contrat d'association entre l'école privée Ste Jeanne d'Arc et l'Etat, le 7 septembre 2007

Vu le relevé des différents postes de dépenses à l'école publique

Vu le compte administratif 2017

Vu les effectifs à l'école publique au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Vu les dépenses pour un élève de la maternelle à l'école publique

Vu les dépenses pour un élève du primaire à l'école publique

Considérant que la commune participe aux frais de fonctionnement d'un élève de l'école privée domicilié à St Domineuc, à hauteur du coût d'un élève à l'école publique de St Domineuc

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs):**

- **arrête** le coût d'un élève en maternelle à l'école publique à 840.64 euros
- **arrête** le coût d'un élève en primaire à l'école publique à 192.15 euros
- **précise** que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget communal 2018
- **précise** que ce montant sera également appliqué dans le cadre de la facturation des frais de scolarité aux communes de résidence pour les enfants inscrits à l'école publique et ne remplissant pas les conditions d'un cas dérogatoire

## **14- OBJET : Taux des taxes année 2018 – Taxe d’habitation/Taxe foncière/ Taxe foncière non bâtie**

M. Benoît Sohier, maire, propose de ne pas augmenter les taux des trois taxes, d'habitation, du foncier bâti et du non bâti. Les taux proposés pour l'année 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	<b>De 2012 à 2017 en %</b>	<b>Proposition 2018 en %</b>
<b>Taxe d’habitation</b>	14.43	14.43
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	16.53	16.53
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	42.32	42.32

M. Benoît Sohier, maire, soumet la proposition au vote.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **décident** de ne pas augmenter le taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti
- **précisent** que pour l'année 2018, les taux sont les suivants: la taxe d’habitation : 14.43 %, la taxe sur le foncier bâti : 16.53 % et la taxe sur le foncier non bâti, 42.32%.

## **15 – OBJET : Budget Commune : Compte administratif 2017**

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne participe ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

M. Michel Vannier, adjoint, préside le présent point.

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2017 du budget principal "commune".

### **➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en dépenses :	1 431 110.86 euros
Total en recettes :	1 735 146.98 euros
Résultat de l'exercice 2017 - <b>Excédent</b>	<b>304 036.12 euros</b>

Excédent antérieur reporté (n-1): 100 000 euros

<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>Excédent cumulé 404 036.12 euros</b>
---------------------------------	---

### **➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en dépenses :	1 423 350.69 euros
Total en recettes :	1 294 254.53 euros
Résultat de l'exercice 2017 - <b>Déficit</b>	<b>129 096.16 euros</b>

Déficit antérieur reporté (n-1): 45 613.66 euros

<b>Résultat de clôture 2017 Report au D 001</b>	<b>Déficit cumulé 174 709.82 euros</b>
---	--

- vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2017,
- vu les décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2017, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **constate** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 404 036.12 euros
- **constate** le déficit de clôture de 174 709.82 euros en section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2017 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

**16- OBJET : Budget Commune : Compte de gestion 2017 dressé par M. le receveur**

Vu les résultats du compte de gestion 2017 du budget communal qui sont les suivants :

- excédent de clôture de 404 036.12 euros en section de fonctionnement
- déficit de clôture de 174 709.82 euros en section d'investissement

Considérant l'ensemble de ces éléments,

**Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont trois pouvoirs)** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **17- OBJET: Budget Commune : Affectation du résultat du compte administratif 2017 au budget 2018**

Vu les résultats du compte de gestion et du compte administratif du budget communal 2017, M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, propose d'affecter au budget primitif communal 2018, à l'article 001, le déficit d'investissement de 174 709.82 euros et de répartir l'excédent de 404 036.12 euros dégagé en section de fonctionnement, en reportant 100 000 euros à l'article 002 en section de fonctionnement et 304 036.12 euros à l'article 1068 en section d'investissement.

L'affectation des résultats est reprise ci-dessous :

<b><u>En Fonctionnement</u></b>	
<b>Affectation à l'article R 002</b>	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2018	<b>100 000 €</b>
<b><u>En Investissement</u></b>	
<b>Affectation à l'article 1068</b> Autres réserves	<b>304 036.12 €</b>
<b>Affectation à l'article D 001</b>	
Déficit d'investissement reporté au BP 2018	<b>174 709.82 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs) :**

- **Décide de répartir**, au budget 2018, tel que présenté ci-dessus, l'excédent dégagé de 404 036.12 euros de la section de fonctionnement, soit 100 000 euros en recette à la section de fonctionnement à l'article 002, et 304 036.12 euros au 1068, en réserves, en recette de la section d'investissement

- **Décide de reporter** le déficit d'investissement de 174 709.82 euros à l'article 001, en dépense de la section d'investissement du budget 2018

## **18- OBJET: Budget primitif Commune année 2018 :**

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions de crédits de la section de fonctionnement pour le budget primitif 2018 "commune". La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 796 961,88 euros.

Il présente les différentes opérations prévues en section d'investissement ainsi que la globalité de la section d'investissement qui est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 311 446,80 euros.

Des pourparlers ont lieu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **approuve** le budget primitif 2018, dont les prévisions sont reprises ci-dessous :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en recettes	1 796 961,88 euros
Total en dépenses :	1 796 961,88 euros

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en recettes :	1 336 446,80 euros
Total en dépenses :	1 336 446,80 euros

## **19– OBJET : Demande de l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE) via le programme CEE-TEPCV avec le prestataire retenu par la communauté de communes Bretagne Romantique : « Primes énergie »**

M. Benoît Sohier, maire, fait part que les territoires signataires d'une convention de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) peuvent être porteurs d'un programme d'économie d'énergie et voir leurs investissements récompensés par l'attribution de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). L'obtention de CEE permettra aux communes, à la CCBR et aux ménages du territoire, de bénéficier d'une aide financière au vu des dépenses réalisées pour des travaux d'économie d'énergie effectués entre le 18.03.2017 et le 31.12.2018.

La CCBR a retenu le prestataire Primes Energie afin d'assurer l'accompagnement auprès des communes et identifier les actions éligibles.

Le conseil communautaire a décidé de répartir l'enveloppe globale de 866 632.36 euros entre les communes. Pour St Domineuc, l'enveloppe allouée est pour le moment de 60 509.89 euros. (la CCBR prend une part de 108 367.64€). Si l'ensemble des crédits n'est pas consommé, l'enveloppe restante sera distribuée aux communes ayant des projets éligibles à l'aide.

A ce jour, la commune envisage deux programmes de travaux éligibles à l'obtention des CEE:

- Travaux de rénovation énergétique de la bibliothèque et d'un local associatif, situés au 1 rue du Rocher. Il s'agit de remplacer les menuiseries extérieures, puis de mettre en place un faux plafond isolant avec un éclairage Led. La dépense totale est estimée à 50 435.38 euros HT, la recette escomptée par la D.E.T.R., au titre des travaux de rénovation énergétique dans un ERP, est de 15 130.61 euros HT. L'aide via les CEE serait donc de 35 304.47 euros HT.
- Travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public. Il s'agit de remplacer des luminaires très énergivores par des luminaires Led. La dépense totale est estimée à 54 166 euros HT, la recette escomptée par le SDE est de 32 500 euros HT. L'aide via les CEE serait donc de 21 666 euros HT.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs) :**

- **sollicite** l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE) via le programme CEE-TEPCV auprès de Primes énergie, prestataire retenu par la CCBR, pour les opérations mentionnées ci-dessus et précise que d'autres programmes pourraient être présentés à Primes énergie selon les crédits disponibles

- **autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

## **20 – OBJET : Lancement consultation marché de travaux rénovation de l'éclairage public pour des économies d'énergie**

M. Benoît Sohier, maire, fait part que la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public. Il s'agit de remplacer des luminaires très énergivores par des luminaires Led. La dépense totale est estimée à environ 55 000 euros HT. Pour ce dossier, des aides financières sont escomptées du S.D.E. et via le programme TEPCV-CEE. Il propose donc de lancer un marché de travaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un seul lot « rénovation de l'éclairage public »
- les critères pris en compte pour le jugement des offres seront le prix (60%) et la valeur technique (40%) dont le respect des critères CEE
- le montant prévisionnel du marché de travaux est estimé à moins de 90 000 euros HT,



Vu les crédits inscrits à l'opération 1803 au budget communal 2018

Vu l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché,

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de mener une consultation en procédure adaptée, pour réaliser ces travaux et que le conseil donne délégation au maire pour signer le marché à intervenir avec les entreprises qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **décide de lancer** une consultation en procédure adaptée, afin de réaliser le marché de travaux pour rénover l'éclairage public afin de faire des économies d'énergie, dans les conditions définies ci-dessus
- **donne délégation au maire** pour signer les marchés à intervenir avec les entreprises qui seront retenues et précise que le maire rendra compte de ses décisions au conseil municipal
- **autorise** M. le maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

## **21– OBJET : Adhésion au projet de marché de maintenance de l'éclairage public organisé par le S.D.E.**

M. Benoît Sohier, maire, fait part que le SDE 35 propose aux communes, qui ne l'ont pas encore fait, de lui transférer la compétence éclairage au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce dernier demande aux communes de se prononcer avant le 30.04.2018 afin de pouvoir lancer une consultation cet été.

Actuellement le coût négocié par le SDE est de 22.40 euros TTC par point lumineux contre 21.84 euros TTC pour la commune. Avec 445 points sur la commune, la différence n'est que de 250 euros TTC par an, pour une prestation un peu plus étoffée avec le SDE.

De plus, le comité syndical du SDE a revu son accompagnement financier auprès des collectivités en privilégiant, dans le guide des aides 2018, les collectivités qui ont transféré la compétence éclairage au SDE « permettant ainsi une mutualisation des moyens et une meilleure gestion patrimoniale des équipements ».

Considérant ces éléments, M. le maire propose au conseil municipal de rejoindre la compétence éclairage assurée par le SDE 35.

Des pourparlers ont lieu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 ABSTENTIONS (dont un pouvoir) et 17 voix POUR (dont deux pouvoirs)**

- **décide de transférer** la compétence éclairage au SDE 35 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- **autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

## **22 - OBJET : Demande subvention au conseil départemental au titre du volet 3 « lecture publique »**

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que le 18 septembre 2017, le Conseil Municipal de Saint-Domineuc a adopté la convention de mise en réseau des bibliothèques de la C.C. Bretagne Romantique (20 communes signataires sur 27 soit 25 500 habitants). Parmi ces communes, six d'entre elles possèdent un fonds de DVD dont St Domineuc. Les grands objectifs de cette mise en réseau sont les suivants: enrichir l'offre documentaire grâce à une mise en partage des fonds, faciliter l'accès aux documents grâce à leur circulation, offrir des services complémentaires aux usagers correspondant à l'évolution des pratiques culturelles (NTIC), etc.

Pour répondre à ces objectifs, la commune de Saint-Domineuc souhaite étoffer son fonds de DVD. Ce fonds va désormais être partagé et proposé aux 25 500 habitants du réseau. La Médiathèque Départementale préconise 0.06 DVD/habitant, chiffre qui n'est pas atteint pour le moment avec les 1100 DVD proposés sur le réseau. Pour que tous les habitants puissent avoir accès à ces collections de DVD, il faut les enrichir. Le développement des fonds de DVD des six communes pour les vingt communes du réseau marque le début d'une gestion collaborative et d'une politique d'acquisition partagée et concertée.

Il est précisé qu'une demande de subvention peut être faite auprès du conseil départemental au titre du volet 3 « lecture publique ». Le taux d'intervention est plafonné à 50% du coût prévisionnel de l'action dans la limite de 80% de subventions publiques.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES € TTC		RECETTES escomptées € TTC	
Achat de DVD	2800	Aide au titre du volet 3 des Contrats Départementaux de Territoire - année 2018	1400
		Part communale – Autofinancement	1400
<b>Total</b>	<b>2800</b>	<b>Total</b>	<b>2800</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **sollicite** une subvention auprès du conseil départemental, au titre du volet 3 « lecture publique », pour étoffer son fonds DVD, proposé aux habitants des communes adhérentes au réseau des bibliothèques de la C.C. Bretagne Romantique

- **autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

## **23– OBJET : Avenant n°1 au lot 2 terrassement-VRD, marché de travaux terrain multisport**

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu le marché conclu avec l'entreprise Daniel TP titulaire du lot 2 terrassement-VRD du marché de travaux du terrain multisport, dont le marché initial s'élève à 25 800 euros HT

Vu les travaux retirés du marché, pour un montant total de moins 3009 euros HT,

Vu les travaux supplémentaires qui doivent être réalisés : ajout de matériaux pour la plateforme, réalisation de réseaux, pose regard béton..., pour un montant total de 5809 euros HT, l'avenant n° 1 au lot 2 s'élève donc à 2800 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 28 600 euros HT soit 34 320 euros TTC.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune,

Entreprises	MONTANT Marché Initial €HT	MONTANT de l'avenant €HT	MONTANT Marché Final €HT	MONTANT Marché Final €TTC
Daniel TP - lot 2 terrassement-VRD	25 800	2800	28 600	34 320

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs):**

- **décide de conclure** l'avenant n°1 au lot 2 avec l'entreprise Daniel TP d'un montant de 2800 euros HT, dans le cadre des travaux du terrain multisport et **précise que** le marché s'élève désormais à 28 600 euros HT soit 34 320 euros TTC

- **autorise** le maire à signer les avenants et tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

**24- OBJET : Renouvellement du Conseil municipal des jeunes (C.M.J.)**

M. Michel Vannier, adjoint, fait part que le conseil municipal des jeunes (C.M.J.) doit être renouvelé puisque le mandat de ses membres s'achève prochainement.

Mme Pauline Crenn-Monnier, conseillère municipale, explique que les prochaines élections auront lieu le samedi 21 avril 2018. Elle rappelle que le CMJ est composé de 14 jeunes, respectant la parité, et élus par leurs pairs. Le présent mandat sera pour une durée allant d'avril 2018 à juin 2020.

Les conditions d'éligibilité: Tout candidat doit satisfaire aux conditions suivantes : être domicilié à St Domineuc et être né dans les années 2002 à 2008.

Les candidats à l'élection devront s'inscrire au préalable sur le document fourni à cet effet, Ils doivent remplir la fiche de candidature et fournir une photo et la déposer en mairie, auprès des services administratifs avant la date limite du 11 avril 2018.

Dans le cadre d'une démarche participative impulsée par le Conseil Municipal « adulte », le CMJ a pour mission de donner la parole aux jeunes pour leur permettre de participer et d'agir pour le bien-être de la jeunesse au sein de la commune. Il est à la fois un lieu de réflexion, d'échange, de proposition et d'action. Sa mise en place participe, au même titre que les associations, à une démarche éducative et citoyenne en intéressant les jeunes à la chose publique et à la prise de responsabilité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs):**

- **propose** d'organiser les élections du conseil municipal des jeunes le samedi 21 avril 2018, afin de renouveler ses membres

- **autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

## **25– OBJET : Modification de la délibération n° 5 du 14.04.2014 – désignation d'un élu suppléant au comité syndical du Syndicat mixte du Bassin versant du Linon suite au transfert de la compétence Gemapi**

Vu la délibération n° 5 du conseil municipal lors de la séance du 14.04.2014, désignant notamment les délégués pour siéger au Syndicat du Linon,

Vu la loi NOTRE,

Vu la délibération du conseil communautaire du 06.07.2017 décidant le transfert de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la personne suppléante qui siégera au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Bassin versant du Linon, il est proposé de désigner M. Hervé Barbault.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs):**

- **propose** à la CCBR de désigner M. Hervé Barbault en tant que délégué suppléant et précise que la délibération n° 5 du 14.04.2014 est modifiée et précise que M. Manuel Gautier est délégué titulaire
  
- **autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

## **26– OBJET : Devis travaux d'assainissement**

M. Benoît Sohier, maire, présente les devis du délégataire SAUR, concernant des travaux sur le réseau d'assainissement :

### **1- ► Mise en place d'un débitmètre et d'un détecteur de surverse sur le poste de refoulement les Cours : délégation du maire**

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :**

Entreprise SAUR	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	Observations
Pose d'un débitmètre	2600	3120	
Détecteur de surverse	980	1176	
Total	3 580	4 296	Subvention escomptée de l'agence de l'eau de 2 880 euros - reste à charge 700 euros HT.

2- ► **Mise en place d'un débitmètre en entrée de station et en entrée du silo à boues et d'un préleveur réfrigéré : compétence du conseil municipal**

Entreprise SAUR	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	Observations
Pose d'un débitmètre en entrée de station	3 890	4 668	
Pose d'un débitmètre en entrée du silo à boues	4 300	5 160	
Installation d'un préleveur d'échantillon en sortie station	5 200	6 240	
Total	13 390	16 068	Subvention escomptée de l'agence de l'eau de 9 000 euros - reste à charge 4 390 euros HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs):**

- **valide** les devis de la SAUR présentés ci-dessus pour un montant de 13 390 euros HT
- **précise que** les deux programmes de travaux présentés ci-dessus sont subventionnés par l'agence de l'eau
- **autorise** le maire à signer les devis et tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

**29 – OBJET : Date des prochaines réunions**

**Prochain conseil municipal** : le 23 avril 2018 à 20h30 (selon l'ordre du jour)

-----

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

-----

Le maire, Benoît Sohier.